

CONSEIL DU LUNDI 2 Février 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - Convocation

CONVOCATION

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, - Partie Législative - (1^{er} partie - Livre V - Titre Ier - Chapitres I et II), le conseil d'arrondissement du 15^{ème} a été convoqué par nous, Maire du 15^{ème}, par lettre en date du mardi 27 Janvier 2026 pour sa première ordinaire de l'année, qui se tiendra dans la salle des fêtes de la Mairie du 15^{ème} :

Le lundi 2 Février 2026, à dix-huit heures.

Publication de cette convocation a été effectuée par affichage à la porte de la Mairie du 15^{ème}, le mardi 27 Janvier 2026.

Cette convocation comporte l'ordre du jour suivant :

1. 152026001 Désignation des secrétaires de séance

M. Philippe GOUJON rapporteur.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 8 décembre 2025

3. 2026 DLH 1 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

4. 2026 DEVE 5 Immatriculation de la Ville de Paris au Casier Viticole informatisé (CVI) pour l'obtention d'un SIRET « culture de la vigne »

M. Laurent RACAPE rapporteur.

5. 2026 DEVE 11 Subventions versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e) et d'équipements sportifs 13e.

M. Laurent RACAPE rapporteur.

6. 2026 DEVE 16 Conventions de financement de travaux de mise en sécurité sur la Petite Ceinture du 15e avec SNCF Réseau

M. Laurent RACAPE rapporteur.

CONSEIL DU LUNDI 2 février 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - Convocation

7. 2026 DEVE 19 Dénomination Jardin Anne Sylvestre attribuée à l'espace vert créé dans les anciens réservoirs de Grenelle 125 rue de l'Abbé Groult (15e)

M. Laurent RACAPE rapporteur.

8. 152026002 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé dans le Square du Clos Feuquières au 30 rue Desnouettes (15e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Le Potager du Clos ».

M. Laurent RACAPE rapporteur.

9. 152026003 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé 2 rue Jean Formigé dans le square Saint Lambert (15e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Le jardin des Oursons de Saint Lambert ».

M. Laurent RACAPE rapporteur.

10. 2026 DTEC 5 Convention avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine pour des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

11. 2026 DJS 15 Subventions (10 200 euros) à deux associations sportives (dont 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (15ème)

Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.

12. 2026 DJS 60 Convention d'occupation du domaine public Centre Sportif Emile Anthoine - ANDES - Fixation de la redevance

Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.

13. 2026 DJS 79 Convention d'occupation du domaine public avec Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe de Seine "Haropa Port" pour les trois sites de Bagnades (12^e, 15^e et Paris Centre).

Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.

14. 2026 DAE 8 Conventions d'occupation du domaine public sur le 15e arrondissement

M. Pierre MENUET rapporteur.

CONSEIL DU LUNDI 2 février 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - Convocation

15. 2026 DAE 29 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp :
garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 17.648.485
€

M. Pierre MENUET rapporteur.

16. 2026 DAC 5 Subvention (1.308.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre
Silvia Monfort (15e)

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

17. 2026 DAC 87 Subventions (97.000 euros) à cinq structures pour l'organisation de festivals
musicaux et avenants aux conventions avec les associations Paris Music, Théâtre Irruptionnel et la
société BL MUSIC.

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

18. 2026 DSOL 2 24 subventions de fonctionnement pour le CASVP, 1 fondation, 1 SAS et 18
associations (1 377 592 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de
familles démunies. Conventions.

M. Henri JOZEFOWICZ rapporteur.

19. 2026 DSOL 7 Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de
Paris et les M2A (Maisons des Aînés et des Aidants). Participations au titre de l'année 2026 au titre
des CLIC

Mme Sylvie CEYRAC rapporteur.

20. 2026 DSOL 12 11 subventions de fonctionnement (Total 335 018 euros) et 6 Conventions
Pluriannuelles d'Objectifs 2024-2026 pour des bagageries solidaires.

M. Henri JOZEFOWICZ rapporteur.

21. 2026 DASCO 2 Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (32
010 euros), subventions d'équipement (2 108 100 euros) et subventions pour travaux (363 323 euros).

Mme Inès de RAGUENEL rapporteur.

CONSEIL DU LUNDI 2 février 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - Convocation

22. 2026 DASCO 5 Signature d'un bail emphytéotique administratif et d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec AGF Autisme, et octroi d'une aide en nature pour le bien sis 43 rue Falguière Paris 15^e

Mme Louisa FERHAT rapporteure.

23. 2026 DFPE 116 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Enfance pour tous, situé au 77 rue de Lourmel, 75015 Paris

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

24. 2026 DGRI 8 Subvention (34.000 euros), aide en nature et signature d'une convention avec la Maison des Journalistes

Mme Marie-Caroline DOUCERE rapporteure.

25. 2026 DDCT 10 Subventions (22 500 euros) à 8 associations pour le financement de 9 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens (1ère enveloppe 15ème)

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

26. 2026 DDCT 16 Subventions (196.503 euros) à 2 associations avec la signature de deux avenants pour le projet EIF-FEL 4 au titre de l'intégration.

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

27. 2026 DDCT 25 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Établissement Culturel Orchestre de Chambre de Paris, dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

VOEUX

28. V152026001 Vœu déposé par les élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e et par les élu.e.s du groupe « Paris en Commun – Élu.e.s de gauche du 15e » relatif à la situation des enfants et personnes à la rue à Paris 15^e

29. V152026002 Vœu déposé par les élu.e.s du groupe « Paris en Commun – Élu.e.s de gauche du 15e » et par les élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e relatif à la suspension des relations de collaboration entre la Mairie du 15e arrondissement et l'association MAPA

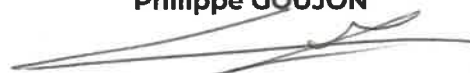
CONSEIL DU LUNDI 2 février 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - Convocation

30. V152026003 Vœu présenté par Catherine Ibled relatif au renforcement de l'accès au logement social des agents publics travaillant à Paris

31. V152026004 Vœu présenté par Catherine Ibled relatif à la reintroduction de la délibération portant dénomination de l' «allée Claude Lanzmann » dans le 15^e arrondissement

Philippe GOUJON



Maire du 15^{ème} arrondissement

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Désignation des secrétaires de séance

Réuni le lundi 2 Février 2026, à dix-huit heures, dans la salle des fêtes de la Mairie du 15^{ème}, sous la présidence de Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^{ème} arrondissement,

Monsieur David AMIEL et Monsieur Valentin ROUFFIAC ayant été désignés comme secrétaires de séance.

Sont présent(e)s (42) :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Fatiha AGGOUNE, David AMIEL, Anne-Sophie BORDRY, Evelyne BOSCHERON, Thibaut BRAGÉ, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-Andre KOCH, Louis LATINNE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, -Florian SITBON, Anouch TORANIAN.

Sont excusé(e)s avec pouvoirs (3) :

- Grégory CANAL, donne pouvoir à Philippe GOUJON
- Isabelle ROY, donne pouvoir à Florian SITBON
- Anne-Claire TYSSANDIER, donne pouvoir à Jean-Yves PINET

Absent(e)s (9) :

- Fanta BERETÉ
- Guillaume BOISSONNAT-WU
- Éléonore CREUZE
- Nicolas JEANNETÉ
- Anessa LAHOUASSA
- Franck LEFEVRE
- Hector VESPROUMIS
- Hadrien VEYSSIERE
- Arthur WOLFF

CONSEIL DU LUNDI 2 Février 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/001

Désignation secrétaire de séance

Le conseil d'arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-15.

Sur proposition de Monsieur Philippe GOUJON Maire du 15^{ème} arrondissement, Président de séance, de procéder à la nomination des élus les plus jeunes représentant la majorité et l'opposition, pour remplir les fonctions de secrétaires de séance ;

Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^e arrondissement, ayant été désigné rapporteur ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

À L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article unique : Messieurs David AMIEL et Valentin ROUFFIAC sont désignés secrétaires de séance.

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/002

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH/2026/1

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2025/10 tendant à :

- Accorder, modifier ou réitérer la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris habitat dont :
- La garantie par la Ville de Paris à hauteur de 100% pour la totalité du prêt PAM souscrit par Paris Habitat auprès de la caisse des dépôts et des consignations pour financer de logements sociaux d'Amélioration de la qualité de service au 132-138 avenue Félix Faure (15^e), à hauteur de la somme de 1 835 997 €, et à autoriser Madame la Maire de Paris à signer la convention correspondante.

Madame Claire de Clermont-Tonnerre , Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2026/1

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/003

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DEVE/2026/5

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DEVE/2026/5 tendant à :

- Approuver l'immatriculation de la Ville de Paris au casier Viticole informatisé (CVI) en vue de l'obtention d'un SIRET « Culture de la vigne ».
- Autoriser Madame La Maire de Paris à entreprendre toutes les démarches nécessaires, et à verser annuellement une contribution estimée à environ 60 euros, correspondant au coût d'imposition de cette activité.

Monsieur Laurent RACAPÉ, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DEVE/2026/5

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/004

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DEVE/2026/11

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DEVE/2026/11 tendant à attribuer une subvention d'un montant total de 486 688,50 € à cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, et 20^e), ainsi que d'équipements sportifs (13^e) dont :

- **156 936 € à l'Association Espaces pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien des linéaires de la petite ceinture dans les 14^e et 15^e arrondissements, mais également au titre de son action sur la tranchée Pereire (17^e).**

Monsieur Laurent RACAPÉ, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DEVE/2026/11

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/005

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DEVE/2026/16

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DEVE/2026/16 tendant à :

- Approuver et autoriser Madame la Maire de Paris à signer avec SNCF-Réseau les conventions de financement des travaux de mise en sécurité des espaces verts de la Petite Ceinture situés dans le tunnel entre la rue Olivier de Serres et le parc Georges Brassens (15^e).

Monsieur Laurent RACAPÉ, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu les interventions de Monsieur Philippe GOUJON et Madame Ségolène FOUCHÉ.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DEVE/2026/16

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/006

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DEVE/2026/19

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DEVE/2026/19 proposant d'attribuer la dénomination « Jardin Anne Sylvestre » à l'espace vert créé dans les anciens réservoirs de Grenelle, situé au 125 rue de l'Abbé Groult (15^e).

Monsieur Laurent RACAPÉ, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Monsieur Philippe GOUJON, Louise-Agathe CHARPENTIER, Anouch TORANIAN, Louisa FERHAT et Aminata NIAKATÉ.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DEVE/2026/19

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/007

Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé dans le square du Clos Feuquières au 30 rue Desnouettes (15e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Le Potager du Clos ».

Le conseil d'arrondissement,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 14 et 15 novembre 2011 concernant la convention cadre pour la mise à disposition de parcelles appartenant au domaine public de la Ville de Paris à des associations en vue d'y créer ou d'y animer des jardins collectifs d'habitants dans le respect de la charte Main Verte, à titre gracieux compte tenu du caractère non lucratif de ces activités et de leur contribution à l'intérêt général ;
- Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 26, 27 et 28 septembre 2016 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;
- Vu le projet de délibération, en date du 2 février 2026, par lequel Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^{ème} arrondissement propose de signer avec l'association « Le Potager du Clos » la convention mettant à leur disposition une parcelle de terrain dans le square du Clos Feuquières au 30 rue Desnouettes (15e), pour un usage de jardin partagé,

Monsieur Laurent RACAPÉ, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^e arrondissement,

À L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article 1 : Monsieur le Maire du 15^{ème} arrondissement est autorisé à signer avec l'association « Le Potager du Clos » dont le siège social est situé au 193 rue de la Croix Nivert -75015 Paris la convention jointe à la présente délibération, mettant à sa disposition une parcelle de terrain située dans le square du Clos Feuquières (15e), pour un usage de jardin partagé.

Article 2 : La convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible tacitement chaque année jusqu'à six ans maximum. La subvention en nature, correspondant à la valeur locative du terrain mis à disposition est estimée à un montant annuel de 11 200 euros.

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/008

Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 2 rue Jean Formigé dans le square Saint Lambert (15e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Le jardin des Oursons de Saint Lambert ».

Le conseil d'arrondissement,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 14 et 15 novembre 2011 concernant la convention cadre pour la mise à disposition de parcelles appartenant au domaine public de la Ville de Paris à des associations en vue d'y créer ou d'y animer des jardins collectifs d'habitants dans le respect de la charte Main Verte, à titre gracieux compte tenu du caractère non lucratif de ces activités et de leur contribution à l'intérêt général ;
- Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 26, 27 et 28 septembre 2016 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;
- Vu le projet de délibération, en date du 2 février 2026, par lequel Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^{ème} arrondissement propose de signer avec l'association « Le jardin des Oursons de Saint Lambert » la convention mettant à leur disposition une parcelle de terrain située au 2 rue Jean Formigé dans le square Saint Lambert (15e), pour un usage de jardin partagé,

Monsieur Laurent RACAPÉ, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^e arrondissement,

À L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article 1 : Monsieur le Maire du 15^{ème} arrondissement est autorisé à signer avec l'association « Le jardin des Oursons de Saint Lambert » dont le siège social est situé au 75 rue de la Croix Nivert - 75015 Paris la convention jointe à la présente délibération, mettant à sa disposition une parcelle de terrain située au 2 rue Jean Formigé dans le square Saint Lambert (15e), pour un usage de jardin partagé.

Article 2 : La convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible tacitement chaque année jusqu'à six ans maximum. La subvention en nature, correspondant à la valeur locative du terrain mis à disposition est estimée à un montant annuel de 6 250 euros.

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/009

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DTEC/2026/5

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DTEC/2026/5 tendant à :

- Approuver le financement des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris, avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine.
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer, mettre en œuvre les actions, et exécuter les dépenses prévues dans la convention correspondante.

Madame Claire de Clermont-Tonnerre, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DTEC/2026/5

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/010

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS/2026/15

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2026/15 tendant à attribuer des subventions d'un montant de 10 200€ à deux associations sportives situées dans le 15^e, dont :

- 9 500 euros à l'Association Eiffel Basket Club, 15 rue Lakanal (15^e)
- 700 euros à l'Association sportive du Lycée Buffon (15^e)

Madame La Maire de Paris est autorisée à signer les conventions correspondantes.

Madame Ozlem ORAKCI, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Messieurs, Philippe GOUJON, Anouch TORANIAN, Valentin ROUFFIAC et Ozlem ORAKCI.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2026/15

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/011

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS/2025/60

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2025/60 tendant à :

- Approuver la mise à disposition de locaux à l'association « Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES) » dans le cadre de la convention d'occupation du domaine public au centre Sportif Émile Anthoine (15^e), et la fixation d'une redevance d'un montant de 24 600 euros par an.

Madame Ozlem ORAKCI, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Madame Ozlem ORAKCI et Messieurs Valentin ROUFFIAC, et Thibaut BRAGÉ.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

MAJORITÉ DU 15^e (36)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Louis LATINNE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE et Anne-Claire TYSSANDIER **VOTANT CONTRE**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15^e (2)

Aminata NIAKATÉ et Thibaut BRAGÉ **VOTANT POUR**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15^e (5)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON et Anouch TORANIAN, **VOTANT POUR**

Le Groupe Indépendant et Progressiste n'était pas représenté au moment du vote.

DELIBERE

AVIS DÉFAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2026/15

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/012

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS/2026/79

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2026/79 tendant à :

- Approuver la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et HAROPA PORT dans le cadre des travaux relatifs à la création de trois sites de Baignades en Seine (12^e, 15^e et Paris centre) en vue de leur exploitation pour une durée de 3 ans.
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer, à mettre en œuvre les actions, et à exécuter les dépenses prévues pour la convention.

Madame Olzem ORAKCI, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Messieurs, Philippe GOUJON, Valentin ROUFFIAC, Anouch TORANIAN et Ozlem ORAKCI.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2026/79

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/013

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE/2026/8

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2026/8 tendant à :

- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer une convention d'occupation du domaine public pour les emplacements commerciaux situés dans le 15^{ème} arrondissement.

Monsieur Pierre MENUET, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu les interventions de Madame Karine LEGRAND et Monsieur Pierre MENUET,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2026/8

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/014

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE/2026/29

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2026/29 tendant à :

- Accorder la garantie à hauteur de 50% soit pour un montant de 8 824 242, 50€ pour le service des intérêts et amortissement d'un prêt d'un montant de 17 648 485€ souscrit par ELOGIE-SIEMP en vue du financement de locaux commerciaux en pieds d'immeubles de logements sociaux situés à Paris Centre et dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 16^e, 18^e, et 20^e arrondissements dont :
 - 228-230 rue Lecourbe (15^e)
 - 13 rue Jules Simon (15^e)
 - 2 rue Cournot (15^e)
 - 5 rue du Bessin/96 rue Castagnary (15^e)
 - 96 rue d'Alleray (15^e)
- Autoriser Madame la Maire de Paris à conclure avec ELOGIE-SIEMP la convention de garantie d'emprunt correspondante.

Monsieur Pierre MENUET, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames Karine LEGRAND, Evelyne BOSCHERON et Monsieur Pierre MENUET.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2026/29

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/015

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2026/5

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2026/5 tendant à attribuer en complément du 1^{er} acompte d'un montant de 327 000 euros à l'association Théâtre Sylvia Monfort située au 106 rue Brancion, allée Alexis GRUSS (15^e) au titre de son fonctionnement pour l'année 2026 portant ainsi le montant de la subvention à 1 308 000 euros.

- À autoriser Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n°1 à convention relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Monsieur Frédéric JACQUOT, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu les interventions de Madame Aminata NIAKATÉ et Monsieur Frédéric JACQUOT.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

MAJORITÉ DU 15^e (36)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Louis LATINNE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE et Anne-Claire TYSSANDIER **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (1)

Catherine IBLED **VOTANT POUR**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15^e (3)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON et Isabelle ROY **VOTANT POUR**

Madame Anouch TORANIAN et Monsieur Florian SITBON **NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15^e (2)

Aminata NIAKATÉ et Thibaut BRAGÉ **VOTANT POUR**

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2026/5

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/016

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2026/87

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2026/87 tendant à attribuer des subventions d'un montant de 97 000€ à cinq structures pour l'organisation de festivals musicaux, dont :

- 20 000€ à la société BL MUSIC, 55 rue Saint Lambert 75015 Paris, au titre de l'organisation du festival Paris New York Héritage au Parc André Citroën (15^e).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant de la convention correspondante.

Monsieur Frédéric JACQUOT, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2026/87

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/017

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2026/2

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2026/2 tendant à attribuer 24 subventions de fonctionnement pour le centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, 1 fondation, 1 société par actions simplifiée, et 18 associations (1 377 592€) pour les actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies, au titre de l'année 2026, dont :

- 14 000 euros à l'Association « Croix Rouge Française, dont le siège social situé 98 rue Didot (14^e), pour le fonctionnement de son épicerie sociale et solidaire située dans le 15^{ème} arrondissement.
- À autoriser Madame La Maire de Paris à signer la convention correspondante.

Monsieur Henri JOZEFOWICZ, Conseiller d'arrondissement, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2026/2

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/018

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2026/7

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2026/7 proposant la signature d'une convention cadre entre l'ARS et la Ville de Paris et des conventions annuelles d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A-DAC (Maisons des aînés et des aidants- dispositif d'appui à la coordination) pour la participation de fonctionnement répartie sur les 6 M2A-DAC d'un montant de 3 586 962€, dont :

- 642 466 € à l'Association « Dispositifs Santé Paris Ouest » pour la M2A-DAC Paris Ouest couvrant le territoire des 7^e, 15^e, et 16^e arrondissements.

Madame Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames Evelyne BOSCHERON et Sylvie CEYRAC.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2026/7

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/019

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2026/12

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2026/12 tendant à attribuer 11 subventions de fonctionnement (335 018 euros) et 6 conventions pluriannuelles d'objectifs 2024-2026 pour des bagageries solidaires, dont :

- 28 000€ à l'Association la Bagagerie d'ANTIGEL, dont le siège social est situé 230 rue Lecourbe (15^e) pour le fonctionnement de son activité de bagagerie dans le 15^e.

Madame La Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante.

Monsieur Henri JOZEFOWICZ, Conseiller d'arrondissement, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu les interventions de Madame Fatiha AGGOUNE et Monsieur Henri JOZEFOWICZ.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2026/12

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/020

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO/2026/2

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2026/2 tendant à attribuer des subventions d'équipement (2 108 100€), des subventions pour travaux (363 323 €), et des dotations complémentaires de fonctionnement (32 010 €) pour les Collèges publics parisiens, dont :

- 22 800€ au Collège Amedeo Modigliani (15^e)
- 19 800€ au Collège André Citroën (15^e)
- 13 800€ au Collège Buffon (15^e)
- 24 900€ au Collège Camille SEE (15^e)
- 16 000€ au Collège Claude Debussy (15^e)
- 24 300€ au Collège Georges Duhamel (15^e)
- 32 200€ au Collège Guillaume Apollinaire (15^e)
- 13 000€ au Collège Madame de Staël (15^e)

les travaux :

- 846€ au Collège Claude Debussy (15^e)
- 1 031€ au Collège Guillaume Apollinaire (15^e)

Madame La Maire de Paris est autorisée à signer les conventions correspondantes.

Madame Inès de RAGUENEL, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2026/2

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/021

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO/2026/5

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2026/5 tendant à autoriser la Maire de Paris à :

- Signer un bail emphytéotique administratif d'une durée de vingt-cinq ans avec l'association AFG Autisme pour la mise à disposition d'un local, 43 rue Falguière-75015 Paris.
- Fixer la redevance à 40 000 euros annuelle.
- Octroyer à l'association AFG Autisme une aide en nature d'un montant de 267 000 euros annuelle correspondant à la différence entre la valeur locative annuelle du local, estimée à 307 000 euros par le Service Local des Domaines, et le montant de la redevance annuelle retenue de 40 000 euros.
- Signer la convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de vingt-cinq ans avec l'Association AFG Autisme.

Madame Louisa FERHAT Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames Evelyne BOSCHERON et Louisa FERHAT.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

(Monsieur Jacques-Henri SEMELLE **ne prenant pas part au vote**)

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2026/5

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/022

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE/2026/116

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2026/116 tendant à émettre un avis défavorable au projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant, formulée par l'association Enfance pour tous situé au 77 rue de Lourmel (15^e).

Madame Charlotte DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2026/116

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/023

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DGRI/2026/8

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2026/25 tendant à attribuer une subvention à l'association de la Maison des Journalistes située au 35 rue Cauchy 75015 Paris, dont :

- 34 000 euros de fonctionnement
- 2400 euros de loyer annuel pour la mise à disposition du bâtiment
- 116 000 euros d'aide en nature correspondant à la différence entre la valeur locative annuelle des locaux et le montant du loyer annuel.

Autoriser Madame la Maire de Paris à signer la convention correspondante.

Madame Marie-Caroline DOUCERÉ, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Madame Caroline DOUCERÉ et Monsieur Florian SITBON.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DGRI/2026/8

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/024

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT/2026/10

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2026/10 tendant à attribuer une subvention d'un montant total de 22 500 € à 8 associations situées dans le 15^{ème} pour le financement de 9 projets dans les quartiers politique de la Ville parisienne dont :

- 2000 euros à l'Association AMICALE PARIS PLAINE 15 (APP15),
- 2000 euros à l'Association ATHLETIC CLUB PARIS 15
- 2500 euros à l'Association COMPAGNIE DES MARLINS (15^e)
- 1500 euros à l'Association LA COMPAGNIE A L'AFFUT (15^e)
- 4000 euros à l'Association LE VILLAGE (15^e)
- 4000 euros à l'Association MAISON DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (MAPA) (15^e)
- 4500 euros à l'Association SOLIDARITÉ PRÉVENTION ET ÉDUCATION PAR LE SPORT (SPÉSPORT) (15^e)
- 2000 euros à l'Association TFK SCHOOL (15^e)

Madame Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Monsieur Philippe GOUJON et Madame Sylvie CEYRAC.

Après que Madame Anouch TORANIAN, ait demandé de procéder à deux votes distincts comme suit :

1 - Vote concernant l'article 6 :

Article 6 : Une subvention globale de 4000 euros au titre de l'année 2026 est attribuée à l'association MAISON DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (MAPA) (1895 6 0) (15^{ème} Arrondissement) pour lui permettre d'assurer l'action suivante : « Ateliers GYM SANTÉ » (2026_01 7 3 6 / DDCT SPV)

À LA MAJORITÉ

MAJORITÉ DU 15^e (36)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Louis LATINNE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE et Anne-Claire TYSSANDIER **VOTANT POUR**

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION N°XV/2026/024

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (1)

Catherine IBLED, **VOTANT POUR**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (5)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON et Anouch TORANIAN **VOTANT CONTRE**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15° (2)

Aminata NIAKATÉ et Thibaut BRACÉ **VOTANT CONTRE**

DELIBERE

AVIS FAVORABLE est donné pour l'octroi d'une subvention de 4000 euros à l'Association « Maison de l'activité physique adaptée » (MAPA)

- 2 -** Vote concernant les associations concernées par les articles 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8 pour le financement de 8 projets dans les quartiers politiques de la ville Parisienne

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE est donné pour l'octroi de subventions aux associations concernées par les articles 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

DELIBERE

Avis favorable

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2026/10 (articles 1 à 8)

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Mme Anouch TORANIAN, déposé par les élu.e.s du groupe « Paris en Commun – Élu.e.s de gauche du 15e » et par les élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e relatif à la suspension des relations de collaboration entre la Mairie du 15e arrondissement et l'association MAPA.

Considérant que la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement soutiennent et accompagnent de nombreuses associations œuvrant au service de l'intérêt général, notamment dans les domaines de la santé, de la prévention et de l'inclusion par l'activité physique adaptée ;

Considérant le rôle des bailleurs sociaux dans l'animation des quartiers populaires, notamment par la mise à disposition de locaux en pied d'immeuble destinés à accueillir des activités associatives au bénéfice des habitantes et des habitants ;

Considérant que les associations bénéficiant de tels locaux ont vocation à développer des actions d'intérêt général au service des habitantes et des habitants du quartier concerné ;

Considérant que cette association entretient des liens étroits et réguliers avec la Mairie du 15e arrondissement, notamment du fait de sa participation aux forums associatifs, aux fêtes et aux actions d'animation dans les quartiers populaires et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et qu'elle bénéficie à ce titre, comme au titre d'autres activités, de subventions de la Ville de Paris ;

Considérant que la Maison pour l'Activité Physique Adaptée entretient des relations de travail étroites avec la Mairie du 15e arrondissement et bénéficie, à ce titre, d'une reconnaissance institutionnelle et d'un soutien public ;

Considérant que cette association loue un local appartenant à Paris Habitat, situé rue des Quatre Frères Peignot dans le 15e arrondissement, au cœur d'un quartier populaire souffrant d'un déficit important en équipements et en présence associative de proximité ;

Considérant que la Maison pour l'Activité Physique Adaptée a accueilli dans ce local les activités d'un salon de massage sans lien avec l'objet associatif déclaré, et sans qu'il soit établi que cette utilisation ait été autorisée ou conforme aux stipulations du bail ;

Considérant que des interrogations sérieuses demeurent quant à une éventuelle sous-location du local et à la perception de revenus à cette occasion, pratiques qui, si elles étaient établies,

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/025

constitueraient un manquement aux principes de transparence et de probité ainsi qu'un manquement au bail conclu avec Paris Habitat ;

Considérant que la confiance entre les institutions publiques, les bailleurs et les associations partenaires repose sur le respect strict des engagements pris, de l'objet associatif et des règles encadrant l'utilisation des locaux mis à disposition ;

Le Conseil d'arrondissement du 15^e arrondissement émet le vœu :

- Que la Mairie du 15^e arrondissement suspende, à titre conservatoire, toute relation de collaboration institutionnelle avec la Maison pour l'Activité Physique Adaptée, tant que toute la lumière n'aura pas été faite sur l'utilisation du local situé rue des Quatre Frères Peignot ;
- Qu'un examen précis et contradictoire soit mené, en lien avec Paris Habitat et les services compétents de la Ville de Paris, afin de déterminer si les activités menées dans ce local sont conformes au bail, et notamment :
 - Les conditions exactes d'utilisation du local,
 - La conformité de cette utilisation avec l'objet associatif déclaré,
 - L'existence éventuelle de revenus tirés d'une sous-location ou d'une activité commerciale non autorisée ;
- Que les conclusions de cet examen soient portées à la connaissance des élus du Conseil d'arrondissement, dans un souci de transparence et de responsabilité publique ;
- Que, dans l'hypothèse où l'examen mené par Paris Habitat établirait le non-respect des stipulations du bail, il soit rappelé que le bailleur dispose de la faculté d'engager toute procédure prévue par le droit applicable, y compris la résiliation du bail, le cas échéant ;
- Que les principes d'équité et de soutien prioritaire à la vie associative de proximité dans les quartiers populaires soient réaffirmés comme cadre incontournable de toute collaboration future entre la Mairie du 15^e arrondissement, les bailleurs sociaux et les associations.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

MAJORITÉ DU 15^e (36)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAU, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Louis LATINNE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE et Anne-Claire TYSSANDIER **VOTANT CONTRE**

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/025

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (5)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON et Anouch TORANIAN
VOTANT POUR

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15° (2)

Aminata NIAKATÉ et Thibaut BRAGÉ **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (1)

Catherine IBLED **S'ABSTENANT**

DELIBERE

LE VŒU EST REJETÉ

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/026

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT/2026/16

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2026/16 tendant à attribuer des subventions (196 502 €) à 2 associations partenaires (CEFIL et Paroles Voyageuses) et à signer pour le projet EIF-FEL 4 au titre de l'intégration, dont :

- 98 959 € au centre de formation et de l'insertion par la langue (CEFIL)
- 97 543 € à l'association Paroles Voyageuses
- À autoriser Madame la Maire de Paris à signer les avenants des conventions correspondantes.

Madame Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Monsieur, Florian SITBON, Chantal ROLGEN et Sylvie CEYRAC.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2026/16

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/027

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT/2026/25

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2026/25 tendant à :

- Mettre en œuvre un partenariat entre la Ville de Paris et l'établissement Culturel Orchestre de Chambre de Paris dans la cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires.
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer la convention Pluriannuelle correspondante.

Madame Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2026/25

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – Vœu N° XV/2026/028

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

**Vœu déposé par les élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e et par les élu.e.s du groupe « Paris en Commun – Élu.e-s de gauche du 15e », rapporté par Madame Aminata NIAKATÉ
relatif à la situation des enfants et personnes à la rue à Paris 15^e**

Considérant la situation dramatique du sans-abrisme dans la capitale, avec plusieurs milliers de personnes contraintes de dormir à la rue chaque nuit, dont de nombreux enfants, femmes et familles ;

Considérant que selon le 7^{ème} Baromètre « Enfants à la rue » 2025 de l'Unicef, 2 159 enfants dont 503 âgés de moins de trois ans sont restés sans solution d'hébergement après un appel au 115, soit une hausse de 6% par rapport à 2024 et de 30% depuis 2022, année où l'État s'était engagé à l'objectif « zéro enfant à la rue » ;

Considérant que 80 % de ces enfants de moins de trois ans risquent de connaître des retards de développement et de souffrir de troubles de santé mentale ;

Considérant que selon le Collectif Les Morts de la Rue, 855 personnes sans-abri sont mortes dans la rue en France en 2024, dont 19 enfants de moins de 4 ans, un bilan en hausse par rapport aux années précédentes - 735 en 2023, 656 en 2022 - ;

Considérant que lors de la Nuit de la solidarité du 22 janvier 2026 a été l'occasion, de recenser de trop nombreuses personnes comme vivant sans solution d'hébergement à Paris ;

Considérant les vagues de froid intenses qu'a connu la ville de Paris en janvier 2026, nécessitant la mise en place, sur le tard, du Plan Grand Froid par l'État ;

Considérant que le risque d'une nouvelle vague de froid reste très présent à Paris et dans le 15e ;

Considérant que l'hébergement d'urgence, bien que précaire et non souhaitable à long terme, demeure un rempart vital contre la rue, évitant chaque nuit à des milliers de personnes, dont des femmes, des familles et des enfants, de dormir dehors au péril de leur santé et de leur vie ;

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VCEU N° XV/2026/028

Considérant que l'État ne respecte plus son obligation légale, inscrite à l'article L. 345-2-2 du code de l'action sociale et des familles, d'assurer un hébergement d'urgence inconditionnel et continu pour toute personne en détresse ;

Considérant que, le 25 mars 2025, la Ville de Grenoble a obtenu la condamnation de l'État pour "carence fautive" en matière d'hébergement d'urgence des sans-abris, ainsi que le remboursement des frais engagés, devant le tribunal administratif de la ville ;

Considérant l'investissement volontariste de la Ville dans l'hébergement d'urgence, qui illustre qu'une action politique affirmée permet d'apporter des réponses concrètes et respectueuses de la dignité des personnes, notamment en proposant la mise à disposition temporaire de gymnases, y compris dans le 15e ;

Considérant que sans l'action déterminante des associations et des citoyen·nes mobilisé·es, la prise en charge des personnes sans abri serait bien plus défailante encore ;

Considérant qu'il est indispensable que la Ville de Paris et la Mairie du 15e se positionnent clairement comme des territoires protecteurs des enfants et des personnes à la rue ;

Sur proposition des élu·e·s du Groupe Écologiste de Paris 15e et les élu·e·s du groupe « Paris en Commun – Élu·e·s de gauche du 15e », le Conseil d'arrondissement du 15e émet le vœu que la Ville de Paris et la Mairie du 15e :

- Développent l'ouverture de structures d'hébergement d'urgence tant qu'aucune solution pérenne et adaptée n'est proposée aux personnes à la rue ;
- Poursuivent leur travail avec les instances de l'État, conformément à ses compétences, pour que ces situations trouvent au plus tôt des prises en charge dignes.

Après avoir entendu l'intervention de Monsieur Henri JOZEFOWICZ.

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VCEU N° XV/2026/028

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

MAJORITÉ DU 15° (36)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Louis LATINNE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE et Anne-Claire TYSSANDIER **NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (5)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON et Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15° (2)

Aminata NIAKATÉ et Thibaut BRAGÉ **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (1)

Catherine IBLED **NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

DELIBERE

LE VCEU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/029

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

**Vœu présenté par Catherine Ibled relatif au renforcement de l'accès au
logement social des agents publics travaillant à Paris**

Considérant qu'au 1er janvier 2024, il y avait 271 906 logements sociaux à Paris selon les données de l'APUR, représentant 23,1% des résidences principales à Paris ;

Considérant que le financement de nouveaux logements sociaux a chuté de 7 500 en 2016 à 2657 en 2024, avec moins de 1 000 logements neufs ;

Considérant que selon le RSU 2024, 63% des agents en catégorie B et C vivent en dehors de Paris, soit plus de 27 000 agents, en petite ou grande couronne, faute de pouvoir accéder à un logement abordable à proximité de leur lieu de travail ;

Considérant que, selon le RSU 2024, près de 9000 agents sur 51 680 de la Ville de Paris, soit plus d'un agent sur 6, dont une grande partie sont des agents de la DASCO, de la DPMP et de la DPE, assurant des missions de services publics en première ligne, sont demandeurs d'un logement social ;

Considérant que seulement 558 agents ont été relogés par la Ville en 2024, sur 9402 demandes, soit seulement 6%, un temps d'attente de 16 ans ;

Considérant que Paris a le taux d'administration est le plus élevé de la région, avec un agent municipal pour 20 habitants et un agent public pour 6 habitants, en tenant compte des trois fonctions publiques ;

Considérant que cet éloignement résidentiel subi se traduit par des temps de trajet domicile-travail excessifs, une fatigue accrue, des contraintes organisationnelles fortes et une dégradation objective des conditions d'exercice des missions de service public ;

Considérant que cette situation est le résultat direct d'une politique de ressources humaines déconnectée de la réalité du coût du logement à Paris, incapable d'articuler politique salariale, logement social, logement intermédiaire et mobilisation du foncier public au bénéfice des agents ;

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/029

Considérant que cette pénurie structurelle contribue directement aux difficultés de recrutement, à l'augmentation du turn-over, à l'absentéisme et à la désorganisation de services publics, notamment dans les secteurs de la propreté, de la petite enfance, du de l'éducation, de la police municipale et de la santé ;

Considérant que selon l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris, le manque d'accès au logement privé et social à Paris a engendré une perte d'attractivité, contribuant à la baisse de 11% du nombre d'infirmiers ;

Considérant que loger les agents publics près de leur lieu de travail n'est ni un avantage ni un privilège, mais une condition d'efficacité, de réactivité et de qualité du service public ;

Considérant que l'adoption par l'Assemblée nationale de la proposition de loi portée par David Amiel, apporte des réponses concrètes à cette crise en facilitant la mobilisation du parc social, des droits de réservation et du foncier public au bénéfice des travailleurs des services publics ;

Considérant que cette initiative législative constitue un signal politique fort en faveur de la reconnaissance et de la valorisation des agents publics, et qu'elle appelle une déclinaison opérationnelle ambitieuse à l'échelle parisienne ;

Catherine Ibled émet le vœu que la Mairie du 15^{ème} arrondissement interpelle la Ville de Paris afin :

- **Qu'elle se fixe un objectif prioritaire et chiffré d'augmentation significative de l'attribution de logements sociaux aux agents publics travaillant sur le territoire parisien, en lien avec les bailleurs sociaux.**
- **Qu'elle mobilise des contingents spécifiques ou des mécanismes de priorisation renforcée en faveur des agents municipaux, hospitaliers et étatiques exerçant des missions essentielles au fonctionnement quotidien de la capitale.**

Après avoir entendu l'intervention de Madame Evelyne BOSCHERON.

CONSEIL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VCEU N° XV/2026/029

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

MAJORITÉ DU 15^e (36)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Louis LATINNE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE et Anne-Claire TYSSANDIER, **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (1)

Catherine IBLED **VOTANT POUR**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15^e (5)

Fatiha AGGOUNE, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON et Anouch TORANIAN, **VOTANT CONTRE**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15^e (2)

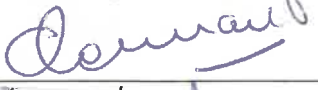
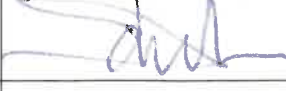
Aminata NIAKATÉ et Thibaut BRAGÉ **VOTANT CONTRE**

DELIBERE

LE VCEU EST ADOPTÉ

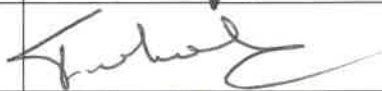
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15^{ème}
LUNDI 2 Février 2026

DÉLIBÉRATION

Philippe	GOUJON	
Fatiha	AGGOUNE	
David	AMIEL	Parti à 18h38
Fanta	BERETÉ	
Guillaume	BOISSONNAT-WU	
Anne-Sophie	BORDRY	
Evelyne	BOSCHERON	
Thibaut	BRAGÉ	
Grégory	CANAL	
Sylvie	CEYRAC	
Louise-Agathe	CHARPENTIER	
François	CONNAULT	
Daniel-Georges	COURTOIS	
Eléonore	CREUZE	
Claire	DE CLERMONT-TONNERRE	
Inès	DE RAGUENEL	
Clotilde	DEROUARD	
Charlotte	DESROUSSEAUX	

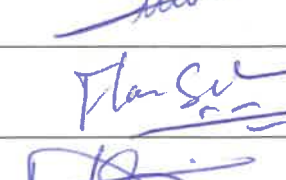
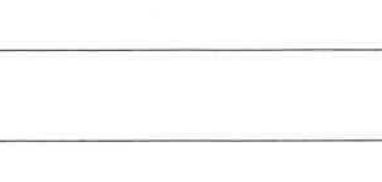
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15^{ème}
LUNDI 2 Février 2026

DÉLIBÉRATION

Marie-Caroline	DOUCERÉ	
Agnès	EVREN	
Louisa	FERHAT	
Sékolène	FOUCHÉ	
Maud	GATEL	
Alexia	GERMONT	
Valérie	GIOVANNUCCI	
Catherine	IBLED	
Frédéric	JACQUOT	
Nicolas	JEANNETÉ	
Henri	JOZEFOWICZ	
Pierre-André	KOCH	
Anessa	LAHOUASSA	
Louis	LATINNE	
Franck	LEFEVRE	
Karine	LEGRAND	
Isabelle	LESENS	
Jérôme	LORIAU	

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15^{ème}
LUNDI 2 Février 2026

DÉLIBÉRATION

Mathieu	LUINAUD	
Pierre	MENUET	
Aminata	NIAKATÉ	
Ozlem	ORAKCI	6 Cndm.
Jean-Philippe	PIERRE	
Jean-Yves	PINET	
Laurent	RACAPÉ	
Chantal	ROLGEN	
Valentin	ROUFFIAC	
Isabelle	ROY	
Anthony	SAMAMA	
Jacques-Henri	SEMELLE	
Florian	SITBON	
Anouch	TORANIAN	
Anne-Claire	TYSSANDIER	
Hector	VESPROUMIS	
Hadrien	VEYSSIERE	
Arthur	WOLFF	